

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DU SECTEUR RIBRAY - GAVACHERIE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION ET DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT POUR LES ÉTUDES, LES TRAVAUX ET LA MISE À DISPOSITION DES TERRAINS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Gérard LEFEVRE à Ségolène BARDET, Alain LIAIGRE à Clément COHEN, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGÉ, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Richard PAILLOUX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DU SECTEUR RIBRAY - GAVACHERIE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION ET DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CAN ET LA VILLE DE NIORT POUR LES ÉTUDES, LES TRAVAUX ET LA MISE À DISPOSITION DES TERRAINS

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de la Politique de la Ville, le secteur Ribray / Gavacherie, inscrit en quartier prioritaire, fait l'objet d'une poursuite de la diversification de son parc de logements en faveur de la mixité sociale, d'une part, et du soutien à la redynamisation et à l'image de ce quartier, d'autre part.

C'est dans cet objectif que le Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2018 a décidé d'engager une opération de recyclage foncier et de renouvellement urbain sur 2 îlots (Max Linder et Dumont d'Urville) de près de 2 hectares appartenant à Deux-Sèvres Habitat et composés de 58 pavillons dont la vacance est effective depuis plusieurs mois.

Après études préalables et diagnostics menés en 2019, la maîtrise d'ouvrage des travaux de dépollution et de démolition a été confiée en novembre 2019 à Deux-Sèvres Habitat. Ces travaux se sont déroulés jusqu'en octobre 2020.

A l'issue des travaux, et au terme d'un acte reçu par Maître DENIS, notaire associé à Niort, les 19 et 20 juillet 2021, la Communauté d'Agglomération du Niortais, pilote de l'opération, a acquis les terrains libérés de toute construction auprès de DSH en vue :

- D'une part, d'aménager un quartier d'habitat privé innovant par le lancement d'appels à projets auprès d'opérateurs-promoteurs sur les parties Ouest des îlots, propriétés de la CAN ;
- D'autre part, de bâtir une infrastructure végétale et de réaliser un espace public paysager pour améliorer l'attractivité et l'image du quartier, offrir des usages aux habitants et accompagner les différentes temporalités d'aménagement à court, moyen et long termes à la fois sur les parties Est des îlots, propriétés de la CAN, en pied d'immeubles d'habitat social, et sur la partie Nord de l'îlot Max Linder, jouxtant l'école, appartenant à la Ville de Niort

Fin mars 2021, un marché de maîtrise d'œuvre paysagiste a été conclu avec ARRDHOR / CRITT Horticole de Rochefort pour concevoir et mettre en œuvre dès l'automne 2021 les aménagements paysagers sur ces 2 îlots.

Aussi, pour la cohérence d'ensemble, et compte tenu des compétences respectives en matière d'habitat / aménagement du territoire et d'espaces publics, il convient, sur cette opération, de procéder à une convention de participation et de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les études, les

travaux et la mise à disposition des terrains faisant l'objet d'un aménagement paysager sur le secteur Ribray-Gavacherie (îlots Max Linder et Dumont D'Urville).

La convention ci-annexée a pour objet la réalisation des aménagements paysagers en :

- Désignant la CAN comme maître d'ouvrage unique de l'opération « Aménagements paysagers du secteur Ribray-Gavacherie » ;
- Définissant les modalités de participation financière entre la Ville de Niort et la CAN relatives aux études et aux travaux des espaces paysagers du secteur Ribray-Gavacherie ;
- Définissant les modalités de mise à disposition à la Ville de Niort des terrains concernés par les aménagements paysagers du secteur Ribray-Gavacherie (îlots Max Linder et Dumont D'Urville) ;
- Définissant les modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage sur la parcelle appartenant déjà à la Ville de Niort (Section BE Numéro 344) pour la réalisation des études et des travaux des espaces paysagers.

Le coût d'opération des aménagements paysagers est estimé à 202 273,57 € TTC (études + travaux).

Les études de maîtrise d'œuvre sont prises en charge 50 / 50 par la Ville de Niort et la CAN et les travaux sont répartis en fonction des compétences de chaque collectivité soit une participation totale de 144 689,29 € pour la Ville de Niort et de 57 584,28 € TTC pour la CAN.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de participation et de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre la CAN et la Ville de Niort pour les études, les travaux, et la mise à disposition des terrains faisant l'objet d'un aménagement paysager sur le secteur Ribray-Gavacherie (îlots Max Linder et Dumont D'Urville),
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ci-annexée,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter toute demande de financement,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférant au suivi de cette opération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jacques BILLY

Vice-Président Délégué